



## Message du 8 mars 2009

### Condamnée à mort par lapidation

#### Jean 8.1-11

*Prédication de Marie-Christine Collas*

## 1. Introduction

Nous abandonnons le cycle de Daniel pour commencer un nouveau cycle sur l'évangile de Jean, qui nous conduira jusqu'à Pâques.

Et ce matin nous commencerons au chapitre 8.

Le passage que nous allons méditer pourrait s'appeler « les autorités religieuses tentent de démasquer un faux prophète », ou bien « Condamnée à mort par lapidation » ou bien encore « Jésus va-t-il échapper à ses détracteurs ? »

### Lecture Jean 8 :1-6

<sup>1</sup> *Quant à Jésus, il partit pour le mont des Oliviers.*

<sup>2</sup> *Mais le lendemain, il revint de bonne heure dans la cour du \*Temple et tout le peuple se pressa autour de lui; alors il s'assit et se mit à enseigner.*

<sup>3</sup> *Tout à coup, les \*spécialistes de la Loi et les \*pharisiens traînèrent devant lui une femme qui avait été prise en flagrant délit d'adultère. Ils la firent avancer dans la foule et la placèrent, bien en vue, devant Jésus.*

<sup>4</sup> *---Maître, lui dirent-ils, cette femme a commis un adultère; elle a été prise sur le fait.*

<sup>5</sup> *Or, dans la \*Loi, \*Moïse nous a ordonné de lapider les femmes de ce genre. Toi, quel est ton jugement sur ce cas?*

<sup>6</sup> *En lui posant cette question, ils voulaient lui tendre un piège, dans l'espoir de trouver quelque prétexte pour l'accuser.*

*Mais Jésus se baissa et se mit à écrire du doigt sur le sol.*

## 2. Contexte du passage

Je m'arrête un instant avant de reprendre la lecture.

Avant d'aller plus loin, essayons de comprendre où et quand se situe notre histoire.

Jésus était à la montagne des Oliviers, là il est dans le temple, donc à Jérusalem.

Il faut revenir un peu en arrière pour comprendre quand se passe l'épisode. Dans le chapitre 7 on apprend que nous sommes pendant la fête des cabanes, qui dure une semaine à Jérusalem.

On apprend aussi que Jésus fait savoir qu'il n'irait pas, mais qu'il s'y rend discrètement après tout le monde. Et qu'au milieu de la semaine, il commence à prendre la parole en public.

La fête des cabanes, appelée aussi la fête des Tabernacles, ou la fête des Huttes ou la fête des tentes (Soukhot) se déroule en octobre, juste après la fête du grand pardon. Là



Jérusalem devient un immense camping, car chacun doit vivre sous une tente, une cahutte semblable à celle de ses ancêtres qui ont traversé le désert. C'est une grande fête en Israël, une fête de réjouissance.

Cette fête se situe donc dans l'automne de la dernière année de vie de Jésus.

Vous voyez dans vos notes pour ceux qui ont la Bible du Semeur que le début du chapitre 8 n'était pas dans tous les manuscrits, se trouvant parfois à la fin du livre de Jean, parfois à la fin de Luc 21. Luc 21 se passe aussi à Jérusalem, mais à Pâques. Il semble que ce soit un récit indépendant qui a finalement trouvé sa place là en raison du contexte de polémique avec les pharisiens.

### 3. Les protagonistes

Quels sont les différents acteurs dans cette histoire ? Jésus, les scribes et pharisiens, la femme, et les observateurs.

#### **Les scribes et les pharisiens**

Ils veulent tendre un piège à Jésus. Pourquoi tant d'hostilité ?

On apprend qu'un comité d'accueil musclé attendait Jésus de pied ferme pour l'arrêter. Mais ils ne l'ont pas vu venir, puisqu'il est arrivé plus tard, exprès. On apprend que les Pharisiens veulent le faire mourir et que plusieurs fois ils envoient des gardes pour l'arrêter. Mais ceux-ci ne l'arrêtent pas, impressionnés par ses paroles et aussi parce que Jésus est devenu très populaire.

On apprend encore que leur opinion sur Jésus est faite. A la fin du chapitre 7 on lit :

<sup>50</sup> *Là-dessus, l'un d'entre eux, Nicodème, celui qui, précédemment, était venu trouver Jésus, leur dit:*

<sup>51</sup> *---Notre Loi nous permet-elle de condamner un homme sans l'avoir entendu et sans savoir ce qu'il a fait de mal?*

<sup>52</sup> *---Es-tu, toi aussi, de la Galilée? lui répondirent-ils. Consulte les Ecritures, et tu verras qu'aucun \*prophète ne sort de la Galilée.*

Nous rendons-nous vraiment compte à quel point Jésus vit dans un monde de violence ? Ces gens veulent l'arrêter, le faire mourir, sans procès, sans l'avoir écouté, sans lui donner l'occasion de se défendre. A la fin du chapitre 8 certains commenceront même à ramasser des pierres pour le lapider.

On commence à dire dans l'opinion publique que Jésus serait le messie attendu. Pour les scribes et pharisiens ce n'est pas possible. Tout d'abord il ne peut pas venir de Galilée, puisque les textes disent qu'il doit venir de Bethléem. Ensuite, un vrai prophète, bien comme il faut, serait forcément dans leur camp, au lieu de les critiquer comme le fait Jésus. Non ce Jésus ne correspond pas à leurs critères.

Mais comment le démasquer ?

Moïse avait donné des critères pour déterminer si un prophète était envoyé par l'Eternel ou non : si ce prophète, même capable d'accomplir des prodiges, entraînait le peuple vers d'autres dieux, ou les détournait de la parole de Dieu, alors c'est un faux prophète (Deutéronome, ch13).

Voilà donc les pharisiens qui guettent le premier faux pas de Jésus pour pouvoir le condamner.



Et comme ce faux pas ne vient pas, ils vont donc le provoquer en tendant des pièges à Jésus.

Et voilà, une opportunité se présente : on vient de prendre une femme en flagrant délit d'adultère. Elle va les servir à piéger Jésus.

Soit, il la défendra et on dira qu'il est contre la loi de Moïse, donc un faux prophète.

Soit, il approuvera cette loi, et du coup deviendra très impopulaire, et en infraction avec la loi romaine.

## **La femme adultère**

Passons maintenant à cette femme. Et tout d'abord, je vais lui donner un prénom, pour ne pas avoir à répéter la femme adultère à toutes les lignes. Je l'ai appelée Violette, cela vous convient ?

Alors Violette n'a pas de chance : elle se trouve là au mauvais endroit, au mauvais moment, et en vilaine posture. Flagrant délit d'adultère, ça va lui coûter cher. Et avec en plus la désagréable impression qu'elle va faire les frais d'une guerre qui n'est pas la sienne.

## **L'adultère**

Un mot sur l'adultère. Disons-le fermement : l'adultère, c'est mal. C'est la trahison de celui qui vous faisait confiance. L'infidélité dans le couple, c'est la fin du couple. C'est un motif légitime de divorce, aujourd'hui comme hier. C'est un péché grave qu'on ne va pas chercher à excuser.

De plus, à cette époque, on n'a pas de test ADN pour vérifier la paternité du père présumé de l'enfant. Ce qui est en jeu, c'est aussi l'héritage qui doit être transmis.

Dans le monde romain, l'adultère était devenu si répandu que l'empereur Auguste (celui qui gouvernait au moment de la naissance de Jésus) avait renforcé la législation pour réprimer davantage l'adultère.

Maintenant nous ne sommes pas à l'époque de Jésus, et culturellement nous sommes même à des millions d'années-lumière et pour mieux comprendre, il est bon de voir la situation de la femme à l'époque de Jésus.

## **Le mariage forcé**

Les jeunes filles n'avaient pas toujours leur mot à dire en ce qui concerne le choix d'un époux. Le futur époux négociait avec son futur beau-père pour obtenir la main de son épouse. Parfois la jeune fille était promise dès l'enfance à un homme qui attendait qu'elle soit devenue assez grande. Le consentement mutuel des époux n'existait pas encore. A la place il y avait donc engagement réciproque entre le père et le gendre.

On voit cela dans la négociation de Jacob avec Laban, pour obtenir la main de Rachel. Mais plus tard, que disent Rachel et Léa à propos de leur père ?

*« Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangères puisqu'il nous a vendues ? » Gen 31 : 15*

Elles voient leur propre mariage comme une vente !

Ou bien l'apôtre Paul, lorsqu'il dit :

*<sup>38</sup>Ainsi, celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie pas fait mieux (Second 1 Corinthiens 7 : 38).*

Ce verset témoigne de l'habitude culturelle de traiter les filles en personnes mineures.

Ou bien pourquoi recommande-t-il aux époux d'aimer leur femme mais aux femmes d'obéir à leur mari ? (Eph 5 : 22, 25) Cette dissymétrie se comprend parfaitement si la femme a été mariée sans véritable consentement.



Le passage de Paul invitant les pères à ne pas marier leurs filles, nous le comprenons comme vantant les mérites du célibat. Mais de nombreuses générations de jeunes filles chrétiennes s'en sont emparées pour échapper à un mariage forcé. Comme celle qu'on a l'habitude de nommer Sainte Brigitte en Irlande qui s'est réfugiée auprès de S. Patrick pour échapper à un mariage forcé, et a fondé ensuite des communautés religieuses de femmes.

## La polygamie

*Parlons aussi de la polygamie. Elle est tolérée dans l'Ancien Testament. Les auteurs du Nouveau et l'Église primitive ne reconnaissent que le mariage monogame.*

Le mariage chrétien, monogame, avec consentement mutuel, dans la forme que nous connaissons, s'est mis en place lentement dans le temps. Il semble que la notion du consentement mutuel se mette en place à partir des conciles du Latran (au 12<sup>ème</sup> siècle) et du concile de Trente, après la Réforme, au 16<sup>e</sup> siècle. C'est une obligation relativement récente.

Le mariage forcé n'a pas disparu de notre terre, et régulièrement la presse se fait l'écho de cas de mariages forcés, qu'il s'agisse d'une beurette partie en vacances en Algérie et qui ne reviendra pas, ou de la jeune Nojoud Ali, une yéménite de 10 ans qui a eu le cran de demander le divorce après un mariage forcé. En France, 70 000 jeunes filles sont concernées par le mariage forcé selon le Haut Conseil à l'Intégration.

Alors revenons à Violette. Aime-t-elle son mari ? Probablement pas. A-t-elle été mariée de force, sous la pression parentale ? Est-elle la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> épouse du monsieur ? Son mari la néglige-t-elle ? La maltraite-t-il ? Peut-être, on ne saura jamais ! Quel vide affectif l'amant a-t-il occupé ?

Dans les cas d'adultère, bien souvent on voit la responsabilité de celui qui pêche de façon la plus manifeste. Mais le conjoint trahi n'a-t-il rien à se reprocher ?

## La lapidation

Violette a peur : voilà qu'on a parlé de lapidation.

Cette peine de mort, prévue dans la loi de Moïse, a été interdite par les Romains. Eux seuls ont le pouvoir de prononcer des condamnations à mort. Mais cette interdiction empêche-t-elle réellement des lapidations de se produire ? Non, bien entendu. Nous savons qu'Etienne a été lapidé par les gens du Grand-Conseil des juifs. Et l'apôtre Paul aussi a été lapidé une fois. Et Jésus a failli aussi se faire lapider à la fin du chapitre 8. Ces Pharisiens-là sont vraiment dangereux.

La lapidation permet de tuer quelqu'un en le faisant souffrir un maximum : il suffit de choisir des pierres suffisamment petites pour qu'il ne meure pas du premier coup et suffisamment grosses pour faire mal.

La loi de Moïse prévoyait que les témoins à charge jettent la première pierre. Mais ensuite, on ne sait pas quelle sera la pierre qui donnera le coup fatal. C'est comme un meurtre où à la fois tous et personne n'est le meurtrier, un meurtre collectif. Dans le cas d'une lapidation illégale, comme c'est le cas ici, sans procès, sans défense, ce n'est ni plus ni moins qu'un lynchage. Qui ira porter plainte auprès des autorités romaines pour pratique illégale de la justice ? Personne ne se mettra en peine pour une femme adultère.

Violette peut réellement craindre pour sa vie. Que va-t-il se passer pour elle ?



Y aura-t-il une campagne de pétitions sur internet pour réclamer sa grâce et faire condamner ces pratiques ?

Je rappelle que la lapidation est encore en usage dans plusieurs pays se réclamant de la charia :

- une fillette de 13 ans violée par 3 hommes et condamnée pour adultère à être lapidée est morte le 27 octobre 2008 en Somalie
- Doaa Khalil Assouad, 17 ans, est morte le 7 avril 2007, au Kurdistan,
- Malak Ghorbany est morte le 26 juin 2006, en Iran...

Dans quel pays préférez-vous vivre ?

Violette a peur et en même temps elle doit avoir un fort sentiment d'injustice. Pourquoi est-elle seule face à ce tribunal improvisé ? Pourquoi son amant a-t-il disparu sans être inquiété ? Pourquoi a-t-il fui comme un lâche au lieu de la sortir de là ?

Et ce Jésus qui fait des dessins dans le sable avec son doigt, pourquoi ne dit-il rien ?

## **Jésus**

Jésus est baissé, et il écrit sur le sol. Cette posture lui permet de réfléchir. Il ne veut pas prendre parti. Il ne veut pas tomber dans ce piège diabolique. Diabolique, dites-vous ? Et oui, rappelez-vous ! Qui est le grand spécialiste pour tenter de vous manipuler à l'aide de versets bibliques ? Cela ne vous fait pas penser au récit de la tentation au désert ? Qui est l'accusateur, prêt à rappeler la loi pour mieux vous condamner ?

Plus Jésus ne dit rien, plus il voit les scribes et les pharisiens montrer leur véritable nature, haineuse, meurtrière.

Mettons fin à ce suspens insoutenable et poursuivons notre lecture

## **4. Le dénouement**

### **Lecture Jean 8 :7-11**

*7 Eux, ils insistaient, répétant leur question. Alors il se releva et leur dit:*

*---Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre!*

*8 Puis il se baissa de nouveau et se remit à écrire sur le sol.*

*9 Après avoir entendu ces paroles, ils s'esquivèrent l'un après l'autre, à commencer par les plus âgés, laissant finalement Jésus seul avec la femme, qui était restée au milieu de la cour du Temple.*

*10 Alors Jésus leva la tête et lui dit:*

*---Eh bien, où sont donc passés tes accusateurs? Personne ne t'a condamnée?*

*11 ---Personne, Seigneur, lui répondit-elle.*

*Alors Jésus reprit:*

*---Je ne te condamne pas non plus. Va, mais désormais, ne pêche plus.]*

Jésus a réussi à sortir du piège. En renvoyant la balle dans le camp des accusateurs, il en sort victorieux.

Premièrement, il n'a pas contesté la loi, et donc on ne peut l'accuser d'être contre elle.

Deuxièmement, en laissant les accusateurs jeter la première pierre, il les laisse prendre le risque de se mettre en porte-à-faux avec les romains. Ils n'ont pas le droit de prononcer une condamnation à mort. Ils n'ont aucune légitimité.



Troisièmement, en les renvoyant devant leur propre conscience, il déplace la question du plan légal sur le plan moral : finalement, qui a le droit de s'ériger en juge de son frère, ou de sa sœur, s'il n'a pas été établi pour cela ?

Quatrièmement, Jésus reste fidèle et cohérent avec son message de pardon et de grâce.

Jésus recommence à écrire sur le sol. Cette posture signifie cette fois qu'il ne regarde pas qui va lancer la fameuse pierre, ou qui va partir. Le regard de Jésus n'est plus là, chacun est seul. Lorsqu'il relève la tête, il ne reste plus que Violette, et peut-être quelques disciples observateurs.

Faussement surpris, il interroge Violette avec douceur. Enfin quelqu'un va lui parler avec respect et compassion.

Le climat s'est apaisé, la tension est retombée. Il ne reste plus qu'un point à régler, mais de taille.

Ce « *Va, et ne pêche plus* » est le mot d'ordre de la deuxième chance, du nouveau départ.

Jésus rappelle qu'il est là pour sauver le pécheur, mais non pas pour approuver le péché.

Violette a sauvé sa vie. Elle va retourner chez son mari mal-aimé, mal-aimant, mais elle sait qu'elle est aimée de Dieu.

Et les pharisiens, qui se sont esquivés, ont-ils compris la leçon ? En apparence, seulement. La suite du chapitre montre qu'ils n'ont pas renoncé à piéger Jésus et à comploter contre lui. Leur haine est allée en augmentant. Jésus leur dira

« *Vous mourrez dans vos péchés* » (Jn 8 :21)

et « *Votre Père, c'est le diable* ». (Jn 8 :44)

Et eux, ils commenceront à ramasser les pierres contre Jésus.

## 5. Applications

Nous n'avons pas besoin de la lapidation pour être aussi méchants que les pharisiens.

Qui de nous n'a jamais eu d'esprit de jugement sur l'autre ?

Qui n'a jamais condamné sévèrement autrui ?

Qui parmi nous a toujours fait preuve d'empathie, de compréhension et d'amour ?

Qui n'a jamais refusé à l'autre une seconde chance ?

Aucun. Comme le dit l'apôtre Paul :

« *Tous ont péché et sont privés de la glorieuse présence de Dieu* » (Rm 3 :23)

Et l'apôtre poursuit :

« *et ils sont déclarés justes par sa grâce ; c'est un don que Dieu leur fait par le moyen de la délivrance apportée par Jésus-Christ* » (Rm 3 :24)

Beaucoup d'entre nous peuvent témoigner que Jésus-Christ les a sauvés comme il a sauvé Violette.

Cependant y a-t-il quelqu'un ici qui n'a pas encore saisi l'offre de grâce et de pardon ? Y a-t-il quelqu'un encore saisi par la peur de la condamnation, par la peur du regard des accusateurs, par la crainte d'être trop pécheur pour pouvoir être pardonné ?

Qu'il s'avance vers Jésus sans crainte pour être libéré à son tour. Qu'il vienne saisir sa seconde chance.

Et pour nous qui avons saisi cette chance, imitons Jésus-Christ dans sa douceur, sa compassion, sa compréhension.

Donnons aux autres le droit de réessayer encore.

Amen.